

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers

Sixième séance ordinaire du CCSEHDAA – Année scolaire 2021-2022

8 juin 2022, de 19 h à 21 h 30

Rencontre en présentiel

5100, rue Sherbrooke Est, local 180, Montréal, H1V 3R9

Salle Laure Gaudreault, 1^{er} étage (local 180)

*Voir la procédure pour le stationnement et l'information en lien avec le transport en commun
à la page 3*

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du cadre de référence sur la douance
4. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2022
5. Suivis du procès-verbal du 10 mai 2022 :
 - **Point 4 (page 4) - Marie-Ève Roger** : S'informer sur le processus de relocalisation des classes spécialisées en milieu régulier.
 - **Point 4 (page 4) - Comité de travail portant sur le processus de relocalisation** : Émettre des recommandations en lien avec les processus de relocalisation des classes spécialisées en milieu régulier.
 - **Point 5 (page 4) - Sophie Desjardins** : Déposer le procès-verbal du 8 mars 2022 sur le site du CCSEHDAA. Le document a été déposé comme convenu.
 - **Point 6 (page 5) - Suivi du point 4 du procès-verbal du 8 mars : Kileka Coulibaly** : Communiquer aux membres du CCSEHDAA les informations transmises par le président du Comité de parents de Laval (Lettre au ministre de l'Éducation - Suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse - rédigée par le RCP-3L).
 - **Point 6 (page 5) - Suivi du point 4 du procès-verbal du 8 mars - Comité de travail portant sur le suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse** : Apporter les corrections et faire parvenir la lettre à la présidente du CCSEHDAA pour qu'elle soit signée.
 - **Point 6 (page 5) - Suivi du point 4 du procès-verbal du 8 mars - Kileka Coulibaly** : Faire la mise en page et signer la lettre (suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse). Ces actions ont été réalisées comme convenu.
 - **Point 7 (page 7) - Sophie Desjardins** : Ajouter la fiche descriptive dans le Teams du CCSEHDAA. Le document a été déposé sur le Teams comme convenu.

- **Point 7 (page 7) - Comité service de garde** : Faire une résolution qui sera présentée lors de la rencontre du CCSEHDAA du 8 juin 2022.
- **Point 8 (page 8) - Marie-Ève Roger** : Identifier les intervenants qui finaliseront la révision du guide du CCSEHDAA. Ce suivi sera fait lors de la prochaine rencontre (année scolaire 2022-2023).
- **Point 8 (page 8) - Sophie Desjardins** : Déposer le guide sur le site du CCSEHDAA. Le guide était déjà sur le site du CCSEHDAA. Il a été ajouté dans la section « Documents de référence » afin qu'il soit mis davantage en évidence.
- **Point 9 (page 8) - Marie-Ève Roger** : S'informer par rapport au portrait de situation.

6. Logo du CCSEHDAA - Projet pour l'année scolaire 2022-2023

7. Présentation de la collecte des besoins 2022

8. Projet de loi sur le protecteur de l'élève

9. Membres sortants et départ de Mme Nathalie Poirier

10. Questions du public

11. Questions diverses

12. Prochaine rencontre : prochaine année scolaire (2022-2023)

13. Fermeture de la séance

Documents joints :

- Procès-verbal du 10 mai 2022 à adopter

Accès au stationnement 5100, rue Sherbrooke Est, local 180, Montréal, H1V 3R9

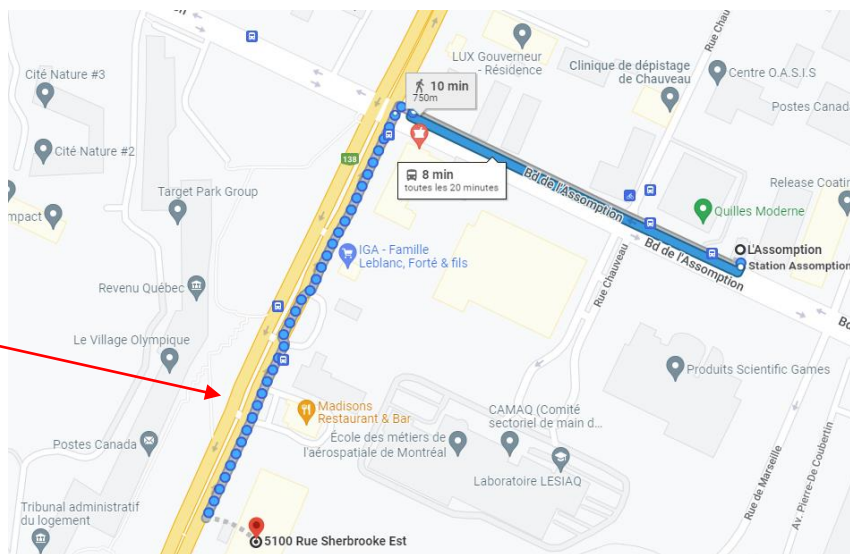
- Le stationnement est accessible par **l'entrée située à l'ouest du bâtiment** (voir l'image plus bas) - À côté de l'Hôtel Universel Montréal.
- Vous pouvez garer votre véhicule dans le stationnement qui fait face à la rue Sherbrooke ou à l'arrière du bâtiment (les zones sont indiquées en jaune sur l'image plus bas).
- Vous devez prendre un billet de stationnement à la guérite et **le remettre à Marie-Ève Roger lors de votre arrivée.**



Hôtel Universel
Montréal

Transport en commun Station de métro Assomption

- Le centre administratif est situé à 10 minutes de marche de la station de métro Assomption.



Rue Sherbrooke